

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022
SYNTHESE DES DELIBERATIONS

1 – Budget principal 2022 - Décision Modificative numéro 1

Cette délibération vise à apporter 4 types de modifications au budget principal 2022, à savoir, des compléments de crédits pour faire face à l'inflation relative aux coûts de l'énergie (en complément des crédits déjà réinscrits au BS), des transferts de crédits de l'investissement au fonctionnement, ou l'inverse, des corrections d'imputations ou des ajustements, l'annulation de la reprise au budget supplémentaire, de l'excédent constaté au 31 décembre 2021 et transféré du budget annexe « Blanchisserie » au budget principal de la Ville.

Monsieur le Maire explique sur ce dernier point que la Préfecture a écrit cet été à la ville pour lui indiquer que cet excédent devait être repris par des opérations non budgétaires, et donc constaté au compte administratif 2022, sans inscriptions budgétaires.

Il ajoute que le fait d'avoir voté le Budget Supplémentaire en suréquilibre au niveau de la section d'investissement et à hauteur de 2,1 millions d'euros, réduit l'effort budgétaire nécessaire pour apporter cette correction par voie de décision modificative.

Cette correction est donc opérée en partie, en annulant des crédits d'investissement prévus au budget 2022, mais pour des opérations qui ne débiteront très probablement pas en 2022.

2 – Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion du Nord

Pour répondre aux obligations en matière de sécurité et de protection de la santé de ses agents, la ville souhaite conventionner avec le Centre de Gestion du Nord. A cet effet, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions d'adhésion relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail.

3 - Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la Caisse des Ecoles de Hem

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de rembourser à la caisse de retraite C.N.R.A.C.L la validation de services de Madame Salima ZOUADINE sur le budget principal de la Ville au nom de la Caisse des Ecoles de Hem.

4 - Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la Caisse des Ecoles de Hem

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de rembourser à la caisse de retraite C.N.R.A.C.L la validation de services de Madame HARDY née ANTONIUTTI Corinne sur le budget principal de la Ville au nom de la Caisse des Ecoles de Hem.

5 - Création de deux emplois permanents d'Educateur de Jeunes Enfants et d'un emploi permanent d'agent d'entretien

L'ouverture de la micro crèche l'Oasis, au sein de la maison de la petite enfance, nécessite la création de 2 emplois permanents d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet et d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires.

6 - Tableau des effectifs

Ce tableau reprend les effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services à la date du 1^{er} octobre 2022.

7 – Participation à la protection sociale

Compte tenu du contexte actuel, le choix est de porter la participation de la complémentaire santé à 25 € par mois au lieu de 15 € actuellement.

8 - Dérogation au contingent mensuel d'heures supplémentaires dans le cadre des manifestations exceptionnelles

La manifestation « Hem en Fête » génère un nombre d'heures supplémentaires important en complément des heures supplémentaires effectuées mensuellement. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'autoriser exceptionnellement le dépassement du plafond légal mensuel de 25 heures afin de payer la totalité des heures effectuées sur la paie du mois d'octobre.

9 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à l'agent qui remplit les conditions d'octroi requises (absence de faute personnelle détachable du service ou des fonctions, lien avec les fonctions, etc.) et à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer tout acte ou document connexe à cette affaire.

10 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à l'agent qui remplit les conditions d'octroi requises (absence de faute personnelle détachable du service ou des fonctions, lien avec les fonctions, etc.) et à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer tout acte ou document connexe à cette affaire.

11 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu – Délibération modifiée

Par délibération DEL/2022/DG/6 du 3 mars 2022, il a été acté la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu.

Cette délibération ne pouvant être anonymisée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à Monsieur Laurent Pastour, victime de propos diffamatoires le 10 octobre 2021, dans le cadre de ses fonctions d'élu municipal. Monsieur Pastour remplit les conditions d'octroi requises (absence de faute personnelle détachable du service ou des fonctions, lien avec les fonctions, etc.).

12 - Stratégie de sobriété énergétique de la ville de HEM

Cette délibération expose la stratégie de sobriété énergétique que la ville met en œuvre et entend amplifier dans la continuité de son agenda environnement et développement durable, adopté en 2009 et actualisé en 2018. Cette stratégie de sobriété énergétique, qui répond au contexte actuel de pénurie de ressources en lien avec la crise en Ukraine, s'inscrit également dans le cadre structurant de la transition climatique. Elle s'articule autour de trois axes principaux : une conception thermique économe des nouveaux bâtiments et la rénovation thermique du patrimoine existant, un recours accru aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des matériels et locaux municipaux, et une utilisation optimisée de l'usage des équipements municipaux, conforme à leur vocation.

13 - Subvention exceptionnelle Hem Ville d'Europe

Dans le cadre du 50ème anniversaire du jumelage avec Mossley en Angleterre, une délégation d'élus et d'habitants s'est rendue au Royaume-Uni les 24 et 25 septembre derniers. De la même façon, une délégation anglaise sera réciproquement accueillie à Hem lors d'un séjour qui se déroulera du 9 au 13 novembre 2022. Afin d'aider à l'organisation de ces événements, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 600 € à cette association.

14 – Délibération retirée

15 - Dénomination des structures de la Maison de la Petite Enfance

La Ville a entrepris d'agrandir et de restructurer les locaux de la Maison Petite Enfance, qui accueillera une nouvelle micro-crèche à la rentrée. Il est dès lors proposé au Conseil Municipal d'attribuer un nom à cette nouvelle structure et de profiter de cette occasion pour renommer les différents établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux.

16 - Structures Petite Enfance - Actualisation des règlements de fonctionnement

Suite à l'ouverture d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants, il est apparu nécessaire de revoir les règlements de fonctionnement de l'ensemble des structures d'accueil municipales. Monsieur le Maire demande ainsi au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux règlements de fonctionnement des structures municipales d'accueil du jeune enfant.

17 - Mise en place d'outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne

Une première convention de prestations de service a été conclue, entre la ville de Hem et la Métropole Européenne de Lille, pour une durée de deux ans, correspondant à la durée fixée pour la première phase de mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne. Suite aux conclusions de la mission d'évaluation de la Métropole Européenne de Lille et afin de poursuivre l'action collective de lutte contre l'habitat indigne dans des conditions identiques, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, dans laquelle la Ville se porte à nouveau volontaire pour deux outils sur son territoire, dont les coûts de fonctionnement inhérents à ces deux prestations ont été réévalués. Ces deux outils sont l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable aux travaux de Division (APD).

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville.

18 - Avis de la commune de Hem sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la Métropole Européenne de Lille

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) définit les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le 24 juin 2022, la MEL a arrêté une première version de son prochain PLH, qui fixe les orientations budgétaires et politiques en matière d'habitat pour les 6 années à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis quant aux moyens nécessaires à la mise en place de ce nouveau PLH.

19 - Avis de la commune de Hem sur les dérogations octroyées au repos dominical pour la période 2023-2026

La Métropole Européenne de Lille a proposé 7 dates en vue d'harmoniser les dimanches dérogatoires sur son territoire et de limiter à 8 le nombre total de ces dérogations et ceux pour les années de 2023 à 2026. Sept dates ont d'ores et déjà été fixées par la MEL : les 2 premiers dimanches de soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes, les 4 dimanches précédant les fêtes de Noël.

La ville de Hem, sollicitée pour choisir une date supplémentaire, propose le dernier dimanche de décembre ; proposition acceptée par l'Union Commerciale de Hem.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de donner un avis et d'autoriser les commerces à ouvrir et employer du personnel durant ces 8 dimanche, pour les années 2023 à 2026 .

20 - Convention sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Prolongation

Monsieur le Maire a été autorisé, par délibérations en dates des 30 juin et 6 octobre 2016, à signer la convention d'utilisation par Vilogia de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville jusqu'en 2022.

La Loi de Finances de 2022 a acté la prorogation des contrats de ville en cours, d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer tous actes et documents permettant de bénéficier de cette exonération jusqu'au 31 décembre 2023.

21 - NPRU - Quartiers Lionderie et Trois Baudets - Enfouissement des réseaux Bournazel

Par convention signée le 27 mai 2021, la Métropole Européenne de Lille et la commune de Hem, qui développe un projet de renouvellement urbain dans les quartiers Lionderie et Trois Baudets, ont convenu de la répartition financière pour un ensemble de travaux dits « d'aménagement d'ensemble » correspondant à des créations de voiries, réseaux et espaces verts.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont ainsi concernés et sont terminés pour la première phase de Bournazel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'entériner ladite répartition afin de solliciter les subventions afférentes.

22 - Avis de la commune de Hem sur le projet de PLU 3 proposé par la Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU2). Pour ce faire, une première version de travail a été transmise aux 95 communes membres, sur laquelle il convient de recueillir les remarques des communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de formuler ses remarques et observations sur le projet de PLU3 qui sera proposé au vote du conseil métropolitain de décembre 2022.

23 - Avis de la commune de Hem sur la constitution de servitude pour l'installation d'équipements de télécommunication en façade

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer des arrêtés municipaux constitutifs de servitudes de droit, pour l'installation d'équipements de télécommunication sur façade (article 48 du code des postes et des communications électroniques).

La servitude est instituée en vue de permettre l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles, ainsi que pour permettre les opérations d'entretien des abords des réseaux déployés ou projetés, permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques ouverts au public, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage.

Les arrêtés n'ont pas pour objet de détailler les relations induites de la servitude entre son titulaire (opérateur) et le propriétaire de l'immeuble. Il appartiendra à l'opérateur de signer le cas échéant une convention avec ce dernier. La servitude décidée par arrêté s'attachera au bien immobilier et non à la personne.

24 - Avis de la commune de Hem sur la révision du Plan De Mobilité métropolitain 2035

La Métropole Européenne de Lille soumet à l'avis des communes de son ressort territorial, le projet de Plan de Mobilité métropolitain à l'horizon 2035, arrêté à l'occasion du conseil métropolitain du 24 juin 2022. Le projet de plan de mobilité a pour ambition de répondre à la fois aux grands enjeux de mobilité du territoire et aux défis environnementaux liés à la transition climatique et à la préservation de la biodiversité. Il déploie un plan de 52 actions visant à rééquilibrer les parts modales de mobilité au détriment de l'automobile utilisée seule, en visant un scénario qui verra les habitants de la MEL réaliser 20% de leurs déplacements en transports en commun, 32% via la marche à pied, 8% à vélo et 39% en voiture (utilisée seule ou en covoiturage). La ville de Hem émet un avis favorable à ce projet, assorti de

souhaits, propositions et préconisations portant à la fois sur son territoire, le territoire du Val de Marque et l'organisation des mobilités au niveau métropolitain.

25 - Modification du plan de financement du projet de rénovation de toiture du complexe DUBUS

Outre les travaux de rénovation prévus sur la toiture du bassin de natation, le projet vise également la réfection complète de l'étanchéité de la toiture-terrasse et de l'isolation des vestiaires de la salle de sport Dubus, attenants à la piscine.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Hem souhaite donc solliciter deux subventions distinctes auprès de la Métropole Européenne de Lille. La première au titre du Fonds de Concours « Piscines » et la seconde au titre du Fonds de Concours « Equipements Sportifs » pour la partie des travaux concernant les vestiaires de la salle de sports.

26 - Avis de la commune de Hem sur le rapport d'actualisation sur la mutualisation et la coopération entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres pour la période 2022-2026

La Métropole Européenne de Lille a pour ambition de favoriser la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines et de soutenir les projets des territoires, notamment à travers le schéma de mutualisation et de coopération.

Aujourd'hui, elle sollicite l'avis des communes sur le rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres pour la période 2022-2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

27 - Financement des équipements de vidéo protection 2022

Le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 - 2023 vise l'installation de 36 nouvelles caméras sur l'ensemble du territoire. L'objectif de ce programme de déploiement est de quadriller l'ensemble du territoire communal afin de répondre aux enjeux sécuritaires de la ville.

En 2022, il est prévu de poursuivre la couverture en vidéoprotection par l'installation de 8 nouvelles caméras. Les lieux proposés pour l'implantation des équipements de vidéoprotection respectent les obligations légales clairement définies en la matière auprès des autorités préfectorales compétentes.

Ainsi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France pour ce projet.

28 - Constatation d'une perte pour créance éteinte

A l'issue des moyens d'actions et de poursuite dont dispose le Trésor Public, les soldes des titres de recettes repris dans la liste figurant en annexe de la présente délibération, n'ont pu être recouverts au terme d'une décision de la Banque de France prononçant l'effacement des dettes à l'égard de la ville de Hem, pour les intéressés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater dans la comptabilité du budget principal une perte pour créance éteinte d'un montant total de 4 508,27 euros au compte 6542.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont prévus au budget principal 2022.